

AFFAIRE N°21 - Autorisation de lancer trois appels d'offres pour la fourniture de denrées alimentaires diverses, nécessaires au fonctionnement des Cantines Scolaires pour la période du 15 août 1976 au 31 décembre 1976.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à lancer trois appels d'offres pour la fourniture de :

1° - Fourniture de pains

- 100 000 pains de 450 g net.

2° - Fourniture de denrées alimentaires diverses

- viande de boeuf	12 000 kgs
- poulets	29 000
- poissons	23 000
- thon	7 000
- viande de porc	17 500
- saucisses	11 000
- pois FC2 (1)	6 000
- lentilles B. L. (1)	8 000
- haricots marbrés (1)	8 000
- haricots blancs (1)	8 000
- riz	140 000
- saindoux	16 000
- sel	6 000
- morue	9 000
- chocolat (1)	6 000
- saucisson (1)	6 000
- Pâté de Foie (1)	6 000 boîtes
- beurre (1)	12 000 boîtes
- fromage à tartiner	40 000 boîtes
- gelée de fruits (boîtes de 12 kg)	6 000 kgs
- gelée (boîte de 1 kg)	2 000 kgs
- confiture (boîte de 12 kg)	6 000
- confiture (boîte de 1 kg)	2 000
- huile de table (1)	7 000 l
- bœuf assaisonné	4 000 boîtes
- tomates au naturel (1)	10 000 boîtes
- sardines à l'huile (1)	50 000 boîtes
- thon au naturel (1)	6 000 boîtes

(1) Echantillon à déposer en même temps que la soumission, la veille de l'appel d'offres avant 16 H.

3 - Fournitures de légumes, épices et fruits

000048

Légumes

- choux pommés	15 000 kgs
- chouchoux	15 000
- citrouille	15 000
- carottes	6 800
- pet-sai	4 000
- grosses tomates	2 000
- concombres	1 500
- pommes de terres	30 000
- laitue	3 000
- haricots verts	3 000
- poireaux	300
- navets	300
- betteraves	300

9/11
 Pour le Préfet et par délégation
 Le Directeur des Finances et des Collectivités Locales
 Signé: Paul PASTOR
 Pour copie conforme
 Saint-Denis, le 20 juillet 1976.
 Le Chef de Bureau délégué
 J. LACOSTE

Epices

- oignons	15 000 kgs
- aulx	6 000
- thym	300
- safran	300
- plants (petits)	800
- tomates (petites)	40 000
- persil	300
- poivre	300

Fruits

- variés	10 000 kgs
----------	------------

nécessaires au fonctionnement des Cantines Scolaires pendant le deuxième semestre 1976.

Les crédits sont prévus au Chapitre 459 - Article 601 du Budget des Cantines Scolaires.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE